



CHARTRE DU RESEAU USICAR

Le Réseau Santé de Sud Alsace est un Réseau Ville –Hôpital - Patient concernant le territoire de Santé 4 d'Alsace et dont la mission est d'optimiser la prise en charge : de l'insuffisance cardiaque en favorisant notamment les actions d'information, formation, prévention, coordination, éducation thérapeutique, en conformité avec les recommandations et les référentiels en vigueur.

Il est gouverné par un comité de direction composé de médecins généralistes de cardiologues et d'un représentant d'associations de patients.

Les professionnels de santé adhérant au Réseau s'engagent à :

- respecter les démarches élaborées par le Réseau et à suivre les recommandations de bonne pratique proposées par la HAS et les sociétés savantes
- participer aux démarches d'évaluation du Réseau
- participer aux réunions de coordination, d'actualisation et de formation organisées par le Réseau.

USICAR s'engage auprès des professionnels de santé à :

- contribuer à une démarche qualité en assurant le diagnostic d'éducation du patient, la rédaction d'un plan personnalisé de santé, en proposant une Éducation Thérapeutique et une surveillance à domicile.
- améliorer la communication en facilitant la circulation d'informations entre patient et professionnel de santé pour optimiser une prise en charge globale et cohérente.

Le Réseau accueille des personnes insuffisantes cardiaques, adressées par un médecin, munies d'un document médical. Après une première consultation auprès de l'infirmière et de la diététicienne, un diagnostic d'éducation et un Plan Personnalisé de Santé sont réalisés dans le Centre de Prévention, et un dossier régulièrement réactualisé fait le lien avec le médecin traitant et le cardiologue,

Selon ses besoins le patient peut bénéficier de consultations complémentaires ou d'ateliers.

Les insuffisants cardiaques bénéficient d'une surveillance à domicile soit par appels téléphoniques programmés soit par télésurveillance. Le médecin généraliste ou le cardiologue adhérant au Réseau s'engage à répondre dans les plus brefs délais aux demandes de l'infirmière du Réseau en cas de signe d'alerte, ce qui exigerait des modifications thérapeutiques, des modifications de mesure hygiéno-diététique, une consultation de contrôle ou une hospitalisation.

Le dossier est informatisé de façon anonyme en vue de l'évaluation par un organisme externe au Réseau et susceptible de solliciter la participation des médecins et des patients.

Les signataires de la charte s'engagent à participer aux actions de prévention, d'éducation, de soin, de suivi sanitaire et social proposés par le réseau. Ils s'engagent à ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité du Réseau à des fins de promotion et de publicité.

Ce réseau d'insuffisance cardiaque a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL et, conformément à l'art. 27 de la loi « Informatique et Liberté », les médecins et les patients disposent d'un droit d'accès et de rectification des données auprès du comité de pilotage.

Date, nom et signature du médecin